

« OUVRIER MON ÉTABLISSEMENT AUX LANGUES ET AUX
CULTURES »

Projet pilote dans le cadre du PROGRAMME OLC

Partenariat avec la **RUSSIE**

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A partir de janvier 2017</p> <p><input type="checkbox"/> Année scolaire</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mots-clés :</p> <p>Ouverture aux Langues et Cultures - Programme OLC - Éducation à la diversité culturelle</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement; - A Messieurs les Gouverneurs de Provinces; - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres; - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes; - Aux Directions et Pouvoirs Organisateur des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions et Pouvoirs Organisateur des écoles secondaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs. <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Service général de l'Inspection ; - Aux organisations syndicales ; - Aux Associations de Parents.
--	---

Signataire		
Ministre / Administration :	Direction générale de l'Enseignement obligatoire La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse	
Personne de contact		
Service ou Association : Direction d'Appui de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Polain Isabelle	02/690 83 45	isabelle.polain@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Par la présente circulaire, j'ai le plaisir de vous communiquer les modalités de participation pour l'organisation de cours de langue et/ou d'ouverture aux langues et aux cultures avec un nouveau partenaire **dès février 2017, la RUSSIE.**

L'organisation de ces cours s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote lié au programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures entre l'Association Belge des Écoles Russes et la Communauté française de Belgique (www.enseignement.be/olc).

1. Organisation des cours OLC

Deux types de cours sont proposés à tous les élèves de l'enseignement maternel, primaire et secondaire (ordinaire et spécialisé) : un **cours de langue** et un **cours d'ouverture aux langues et aux cultures**.

1.1. Le cours de langue :

- ✓ Il est facultatif (organisé en dehors de l'horaire obligatoire).
- ✓ Il est assuré par un enseignant OLC étranger.
- ✓ Il peut rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

- ✓ **Gratuité des locaux**

Les chefs d'établissement et les Pouvoirs organisateurs mettent gratuitement à disposition du ou des partenaire(s) étranger(s) les locaux et les équipements nécessaires (y compris le matériel informatique si disponible).

- ✓ **Couverture d'assurance**

→ Enseignants OLC

La Fédération Wallonie-Bruxelles prend à sa charge une assurance pour l'ensemble des enseignants étrangers travaillant dans le cadre du programme OLC. Cette assurance couvre, d'une part, les accidents de travail et, d'autre part, la responsabilité civile.

→ Élèves

Les établissements qui organisent des cours de langue OLC (en dehors de l'horaire obligatoire) veilleront à en informer leur compagnie d'assurance. Les élèves inscrits dans un établissement **organisé** par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui suivent un cours de langue dans un établissement qui n'est pas le leur sont couverts par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que Pouvoir organisateur.

Pour les élèves relevant de l'enseignement **subventionné** par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il convient à chaque Pouvoir organisateur de prendre contact avec son assureur afin de veiller à la couverture de chaque élève.

1.2. Le cours d'ouverture aux langues et aux cultures :

- ✓ Il est organisé si un ou plusieurs enseignants ont la motivation d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs projets et de leurs programmes.
- ✓ **Intégré dans l'horaire obligatoire des élèves**
Dans l'enseignement fondamental, il est organisé dans une classe et est destiné à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.
Dans l'enseignement secondaire, ce cours fait partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).
- ✓ **Collaboration entre l'enseignant titulaire et l'enseignant OLC**
Ce cours est **assuré conjointement** par l'enseignant OLC et l'instituteur ou le professeur. Son but est de développer des activités d'**éducation à la diversité culturelle et linguistique** (susciter l'échange, la démarche interculturelle ou interlinguistique et faire le lien avec d'autres apprentissages ou compétences).
- ✓ Des séances de **formation à l'éducation interculturelle** destinées aux enseignants OLC et aux titulaires de classe seront organisées prochainement.

2. Traitement des demandes de participation introduites

Les affectations seront effectuées **en fonction du nombre d'enseignants OLC russes disponibles**, des demandes et de la motivation exprimée par les établissements scolaires.

Les affectations seront confirmées aux directions des établissements au début du mois de février 2017. Les cours seront ensuite organisés jusqu'en juin 2017 et seront reconductibles pour l'année scolaire 2017-2018.

3. Inscription au programme OLC

Les écoles intéressées par l'un ou par les deux types de cours proposés sont invitées à s'inscrire en suivant le lien ci-après : <http://www.formulaire.cfwb.be/index.php?id=15154> **au plus tard pour le vendredi 27 janvier 2017.**

4. Information complémentaire

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Isabelle POLAIN (olc@cfwb.be - ☎ 02 690 83 45), chargée de mission au sein de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

Pour la Directrice générale absente,
Le Directeur général adjoint,

Pierre ERCOLINI